



CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

Formé pour vous épauler



CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

Un Réseau d'aide

CAVAC

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal

1030, rue Beaubien Est, 4^e étage
Montréal H2S 1T4
Tél. : 514 277-9860

Points de service

Palais de justice de Montréal

1, rue Notre-Dame Est,
bureau 5.10
Montréal H2Y 1B6
Tél. : 514 393-2083

Chambre de la jeunesse

410, rue Bellechasse Est,
bureau 1.045
Montréal H2S 1X3
Tél. : 514 864-1500

Point de service de l'Est de l'Île

6070, rue Sherbrooke Est,
bureau 207
Montréal H1N 1C1
Tél. : 514 645-9333

Point de service de l'Ouest de l'Île

404, boul. Décarie,
bureau 306
Montréal H4L 5E6
Tél. : 514 744-5048

Service d'intervention 24/7

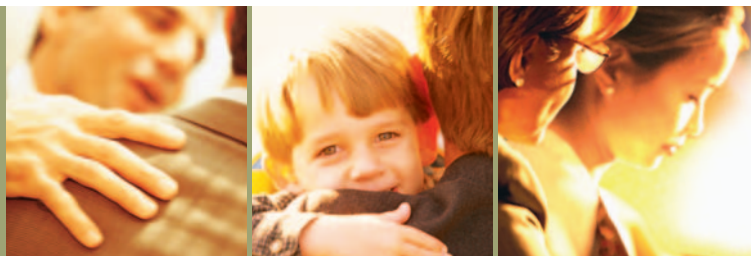
La CAVAC de Montréal offre également un service d'intervention 24 heures par jour, 7 jours par semaine. À la demande du Service de police de la Ville de Montréal, les personnes victimes, les proches ou les témoins bénéficient d'une intervention spécialisée et rapide.

3^e trimestre 2006

 **Desjardins**
Sécurité financière
vie, santé, retraite

Justice
Québec 

1 866 LECAVAC ou 1 866 532-2822



Formé pour vous épauler

Une épaule pour
pour intervenir
pour assister
pour soutenir
pour aider
pour écouter
pour accompagner
pour conseiller
pour informer
pour seconder
pour guider

www.cavac.qc.ca

1 866 LECAVAC

Région de Montréal

Vous avez été **victime** ou **témoin** d'une agression, d'un vol par effraction ou de tout autre crime ?
Vous êtes un **proche** ou un **parent** de la personne victime ?

Vous ressentez les contrecoups de cet acte criminel ? En effet, un crime entraîne parfois chez la victime, le témoin, et même chez un proche ou un parent, des **conséquences** :

- **physiques** (blessures, insomnie, baisse d'énergie, troubles digestifs, etc.)
- **psychologiques** (nervosité, peur, méfiance, colère, anxiété, etc.)
- **sociales** (isolement, peur de sortir, tensions familiales, etc.)
- **financières** (pertes salariales, déménagement, prise de médicaments).

Soyez rassuré : ces réactions sont normales et peuvent être associées à un stress post-traumatique.

Le Réseau des CAVAC



Les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels, les **CAVAC**, sont là pour vous aider à surmonter les conséquences physiques, psychologiques, sociales

d'un crime, et pour vous aider à obtenir une indemnisation pour les préjudices subis.

Le Réseau des CAVAC dessert toutes les régions administratives du Québec. Chaque CAVAC est un organisme communautaire qui offre des services spécialisés à toute personne, de tout âge, victime ou témoin de tout acte criminel, et à ses proches, que l'auteur du crime soit ou non identifié, arrêté, poursuivi ou reconnu coupable.

Formé pour vous épauler

L'équipe des CAVAC est composée essentiellement de professionnels en intervention sociale, notamment en travail social, en psychologie et en criminologie. Leur action vise à vous donner les outils qui vous permettront de retrouver votre équilibre le plus rapidement possible.



Leurs **services de première ligne** sont **gratuits** et **confidentiels**.

Des services pour...

Les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels, les CAVAC, offrent diverses formes d'aide, dont voici les principales :

- ▪ ▪ **l'intervention post-traumatique et psychosociojudiciaire**, qui consiste à évaluer les besoins et les ressources de la personne victime d'un acte criminel. À la suite de l'évaluation, une intervention est offerte dans le but de réduire les conséquences de la victimisation et de permettre à la personne de poursuivre son cheminement.
- ▪ ▪ **l'information sur les droits et les recours de la victime d'un acte criminel**, qu'il s'agisse des grandes étapes du processus judiciaire, du programme d'indemnisation des victimes, INFOVAC-Plus, ou des indemnités auxquelles elle peut avoir droit ;
- ▪ ▪ **l'assistance technique nécessaire** pour que la victime puisse remplir différents formulaires, et pour qu'elle soit en mesure de respecter les formalités inhérentes à sa situation ;
- ▪ ▪ **l'orientation de la victime vers des services spécialisés** tels que les ressources juridiques, médicales, sociales et communautaires capables de l'aider à résoudre les problèmes qu'elle doit affronter ;
- ▪ ▪ **l'accompagnement de la victime** dans ses démarches auprès des ressources médicales et communautaires, et l'accompagnement auprès de l'appareil judiciaire pendant tout le cheminement du dossier.

